

Commune de **LA GORGUE**
Rue du Sault

CADASTRE : Section A n°5707

**Plan
DE DIVISION
ET DE BORNAGE
PROVISOIRE**

 servitude de passage
au profit des lots 1 et 2

DELIMITATION :

A à F : limites définies suivant le plan de division dressé par le Cabinet MONGY/GANOOTE, Géomètres-Experts, en juillet 2006 (réf. : 3836).

Le point *G* est aligné sur la limite *C-D*.

NOTA :

Les cotes et superficies ne seront définitives qu'après acceptation des limites divisoriales, division cadastrale et bornage des parcelles.

Planimétrie : Système RGF CC50
(détermination par G.P.S.)

Nivellement : Système NGF (IGN 69)
(détermination par G.P.S.)

ESTADIEU
SCP Antoine
géomètre-expert

Dossier n° 121024

Créé en Juin 2021

Echelle 1/500
(1cm pour 5m00)

SCP Antoine Estadieu - 5bis rue Armand Carrel 59000 LILLE

Tel 03.20.85.10.00 - Email : aestadieu@nordnet.fr

A	04/06/2021	Relevé des lieux
B	10/06/2021	Plan de division et de bornage provisoire

